

**Compte rendu
du Conseil Municipal
du 29 mars 2018**

Le vingt-neuf mars deux mille dix-huit, à dix-neuf heures à la Mairie, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Alain DUTRANOIS, Maire.

Conseillers en exercice : Monsieur Alain DUTRANOIS, Monsieur Dominique DONY, Monsieur Noël ROUX, Monsieur Gérard GARCIA, Monsieur Didier CRUZOL, Madame Cécile FERRIER-BOURDET, Madame Valérie COMBES, Monsieur Jonathan MEIKOW, Monsieur Jacques ROUGER, Madame José TEN DIJK-VAN DIERMEN et Monsieur Benoît BOURDET.

Représentés : Monsieur Gérard GARCIA par Monsieur Alain DUTRANOIS.

Absents : Monsieur Jacques ROUGER

Madame Cécile BOURDET a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait un tour de table et constate que le quorum est atteint. L'Assemblée fixe l'ordre du jour des questions diverses.

La séance est ouverte conformément à l'ordre du jour suivant :

Vote du budget communal 2018

Vote des taux d'imposition 2018

Convention carte communale - autorisation de signature

Dénomination de la salle des fêtes

Questions diverses

Délibérations du conseil:

Objet : vote du budget communal pour 2018
--

Le budget communal présenté par Monsieur le Maire est approuvé à l'unanimité.

Objet : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018
--

Monsieur le maire rappelle que le document « état n°1259 » donnant les taux d'imposition doit être visé par la préfecture et doit s'accompagner d'une décision du conseil municipal.

Monsieur le maire propose de maintenir les taux d'imposition en vigueur.

Taux de la taxe d'habitation : 7,25 %

Taux de la taxe foncière (bâti) : 14,77 %

Taux de la taxe foncière (non bâti) : 153,69 %

Le conseil municipal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par [10] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE de valider les taux ci-dessus énoncés.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

Objet : convention d'études avant révision de la Carte Communale

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la société Rural Concept propose à la commune une convention d'étude pour la révision du document d'urbanisme réglementaire – carte communale.

Un avenant à cette convention précise que la *Communauté de communes de la vallée du Lot et du vignoble* sera Maître d'ouvrage pour cette étude.

Vu qu'en date du 27 mars 2017 la *communauté de communes* est devenue compétente en matière d'urbanisme et de planification pour le territoire de la commune de Floressas ;

Vu le projet de convention et son avenant envoyés par la communauté de communes le 29 janvier 2018 ;

**Le conseil municipal,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Par [10] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE d'autoriser Monsieur le maire à signer, au nom du conseil municipal, la convention d'étude et son avenant.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute autre démarche nécessaire.

Objet : travaux – muret longeant le parking du château

Monsieur Jonathan MEIKOW, conseiller municipal, est absent des débats.

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de l'opération d'équipement n°90 « aménagement parking et abords du château », un muret en pierres naturelles doit être bâti.

Vu les trois devis demandés à des entreprises pour ce travail ;

Entreprise Domingo	19 422 euros TTC
Entreprise Viaux	17 050 euros TTC
Entreprise Meikow	15 300 euros TTC

**Le conseil municipal,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Par [9] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE d'accepter la proposition de l'entreprise Meikow et de passer commande en conséquence.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

Objet : dénomination de la salle des fêtes de Floressas

Monsieur le maire rappelle le décès récent de Monsieur Yves FROMENT, maire de Floressas de 1993 à 2001. L'aménagement des ruines du château, autrefois impraticables, en salle des fêtes fut de son initiative.

Vu l'absence de dénomination de la salle des fêtes du village.

Vu le décès de Monsieur Yves FROMENT survenu à Cahors (Lot) le 17 mars 2018.

Monsieur le maire propose de baptiser la salle des fêtes du nom de l'ancien maire Monsieur Yves FROMENT, en hommage aux travaux entrepris par lui.

**Le conseil municipal,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

Par [10] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE de baptiser la salle des fêtes du village du nom de Monsieur Yves FROMENT.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

Objet : Versement d'une subvention aux associations pour l'année 2018

Monsieur le maire propose de verser, pour l'année 2018, les subventions suivantes au profit des associations.

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales.

Vu que cette décision est conforme à l'intérêt local.

Comité des fêtes de Floressas	800 euros
Société de chasse Les Carnasses	100 euros
Défense du patrimoine de Floressas	100 euros
Pompiers de Puy l'Evêque	50 euros

Le conseil municipal,

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Par [10] voix pour, [0] voix contre, et [0] abstention.

DÉCIDE de verser les sommes ci-dessus mentionnées à titre de subvention pour l'année 2018.

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour effectuer toute démarche nécessaire.

Questions et informations diverses

Le comité des fêtes souhaite obtenir les adresses courriel des habitants du village afin de diffuser massivement ses messages. Madame Cécile Bourdet s'y oppose.. Le débat reprendra ultérieurement.

La "journée du maire" de congé accordée annuellement aux agents est fixée au 7 mai 2018 pour Monsieur Vincent Dupuy.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 20h20.

La Secrétaire,
Cécile BOURDET

Le Maire,
Alain DUTRANOIS